



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « HYPERIONS » EURL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me ABDOURAHMAN HARRED ABDI

Adresse : Salines Ouest, Rue de Mohamed Kamil, Bâtiment Multivision, 2ème étage -Djibouti

Date & Heure de la modification : 13/09/2023 à 10H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 21410/B/EURL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société « **HYPERIONS** » EURL en date du **05/09/2023**, dressé par Me **ALWAN HABIB ABDALLAH**, déposé et certifié par le Me **ABDOURAHMAN HARRED ABDI**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ **EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL :**

Le gérant décide de modifier l'objet social de la société et désormais la société contient les activités suivantes :

- Alimentation générale ;
- Import -Export ;
- Commerce générale ;
- Matériaux de construction ;
- Pièce détachées et fourniture pour automobiles, cycles, et motocycles ;
- Boissons alcooliques et non alcoolique(importateur) ;
- Meubles et articles d'ameublement (marchand de) ;
- Appareils électrique et électroniques, bureautique (marchand et revendeur).

Dénomination sociale : « AFO BALL EAST AFRICA » EURL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me KORAN AHMED AOULED

Adresse : Résidence Le Francolin- BP :1271-DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 13/09/2023 à 11H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 17491/B/EURL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSIION DE PARTS SOCIALES/CHANGEMENT DE LA GERANCE

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **500.000 FDJ** (cinq cent mille de Francs Djibouti) divisé en **20** parts sociale de **25.000 FDJ** (vingt -cinq mille Francs Djibouti) entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- **M. AYMAN LOUTFI TAHA** **20 parts soit 500.000 FDJ**

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite l'acte de cession de la société « **AFO BALL EAST AFRICA** » EURL en date du **31/01/2023**, déposés et authentifiés par **Me KORAN AHMED AOULED**, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I. CESSIION DE PARTS SOCIALES :

Monsieur AYMAN LOUTFI TAHA représenté par **Madame SAMAH FADHIL SALEH** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à **Madame SAMAH FADHIL SALEH** qui accepte, la totalité des **20 parts soit 25.000FDJ** (vingt- cinq mille Francs Djibouti), qu'il détient dans le capital de la société « **AFO BALL EAST AFRICA** » EURL

La présente cession est consentie et acceptée moyennant **25.000 FDJ** (vingt-cinq mille francs Djibouti) la part soit **500.000 FDJ** (cinq cent mille francs Djibouti), les **20 parts**. Lequel prix a été payé au comptant hors la vue du notaire soussigné par les cessionnaires au cédant qui le reconnaît et lui en donne et valable quittance.

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- **Mme. SAMAH FADHIL SALEH** **20 parts soit 500.000 FDJ**

II. CHANGEMENT DE LA GERANCE

Madame SAMAH FADHIL SALEH est nommée en qualité de gérante de la société « **AFO BALL EAST AFRICA** » EURL pour une durée indéterminée.